

Comité Technique Local du 16 JUIN 2022

Déclaration Liminaire

Mme La Présidente du CTL, Mme La Directrice Régionale,

Nous ne pouvons pas ne pas commencer la lecture de notre déclaration sans revenir sur l'actualité du mois dernier avec la proposition du directeur général de procéder à une grande consultation nationale sur le prochain contrat d'objectifs et de moyens de la DGFIP (2023 à 2025).

Outre le court-circuitage des organisations syndicales nationales et locales orchestré par la DG, l'appellation pour le moins incongrue de grand remue-méninges faisant peut-être référence au grand remue-ménage opéré dans nos services depuis trop longtemps maintenant, nous interpelle.

A quoi bon parler de contrat d'objectifs et de moyens lorsque le 1er objectif, c'est de supprimer les moyens ?!

Après des années d'attaques frontales et méthodiques contre nos métiers, des abandons de missions et leur transfert dans le privé, des suppressions incessantes de structures qui éloignent de fait une grande partie de la population d'un service public de qualité et qui contraignent les agents à des mutations forcées, comment attendre de la part des agents une quelconque forme de collaboration à l'entreprise de destruction planifiée de leur administration ??

A la DGFIP, à foncer tête baissée droit dans le mur, il y a longtemps que les perspectives disparaissent !

Alors que vous avez mis en ligne sur ULYSSE 13 le 20 mai dernier un message d'expression dédiée aux agents, nous pouvons d'ores et déjà également vous apporter notre contribution en tant que représentants du personnel et allons à l'essentiel.

Ce que la prochaine feuille de route de la DGFIP devra contenir, c'est :

- **l'arrêt de l'hémorragie de nos emplois et le recrutement de fonctionnaires sous statut,**
- **l'abandon immédiat du NRP,**
- **les moyens nécessaires à l'exercice quotidien de toutes nos missions**
- **le maintien d'un réseau de proximité adapté à l'attente des citoyens**
- **le respect de la promesse de revalorisation des régimes indemnitaires.**

Pour **FO DGFIP 13**, ce dont les agents de la DGFIP et de notre DRFIP en particulier ont besoin, ce sont des conditions de travail motivantes et de qualité.

Cela passe ainsi par des moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions de service public sans oublier la revalorisation immédiate de leur pouvoir d'achat au regard de l'inflation galopante constatée ces dernières semaines.

Par ailleurs, ce Comité technique local de juin propose en point 1 l'approbation du PV du CTL du 26/04/2022 consacré au fonds dédié à l'amélioration du cadre de vie au travail des agents dont notre département attend toujours le retour de la Direction Générale.

Nous rappelons ici que ces 257 000 euros alloués à notre département ne doivent pas être perdus et **FO DGFIP 13** souhaite toujours qu'un plan B d'utilisation de ces fonds soit mis à l'ordre du jour d'un prochain CTL si les chèques vacances ne sont pas retenus comme cela semble bel et bien être de plus en plus le cas.

En point 2, l'avis du CTL est demandé pour un moratoire sur la réorganisation de nos pôles de contrôle et d'expertise (PCE) dans le département en précisant simplement le report de cette réforme du 01/09/2022 au 01/09/2023.

Et ceci, afin de permettre à la cinquantaine d'agents concernés par la modification des missions des PCE, s'ils le souhaitent, de pouvoir participer à un éventuel mouvement national de mutation.

FO DGFIP 13 pourrait effectivement souligner votre mansuétude à l'égard des agents sur la forme.

Mais notre organisation syndicale, à travers son combat contre le NRP et ses ramifications de toute nature, n'en oublie pas le fond à savoir une nouvelle fois le démantèlement progressif d'une mission DGFIP générant automatiquement des restructurations avec le risque de perte définitive de la mission.

Plus que jamais, nous ne pouvons pas nous satisfaire d'une telle décision et nous vous demandons, Mme la Directrice Régionale, d'abroger cette réforme purement et simplement pour laisser vivre pleinement une mission DGFIP qui a toute sa place dans notre DRFIP !

Concernant le point d'ordre du jour portant sur **le bilan du télétravail 2021 dans notre département** :

Alors qu'un accord ministériel vient d'être conclu, **FO DGFIP 13** rappelle l'importance de s'appuyer sur une approche organisationnelle partant de la réalité du terrain, démarche devant permettre à tous les agents de s'exprimer sur l'organisation du travail et la répartition des tâches.

Pour **FO DGFIP**, à chaque étape du développement du télétravail dans les services, cela doit être également le moment pour réfléchir de manière plus large au collectif de travail et surtout le préserver.

Il doit veiller aussi à garantir la plus grande égalité possible, à tous les niveaux, entre les agents exerçant des missions « télétravaillables » et ceux dont la nature de leur activité ne le permet pas.

Pour finir, il est mis à l'ordre du jour de ce CTL, une présentation non exhaustive des **résultats de l'observatoire interne 2022 pour notre DRFIP**.

Et le moins qu'on puisse dire, c'est que la restitution est loin de démontrer une photographie réelle des conditions de travail sachant qu'à peine 1 agent sur 3 a pris le soin de s'exprimer au niveau national comme au niveau local !

Pourtant, la DG n'avait pas lésiné sur les moyens pour faire vendre son enquête dite « de bonne conscience morale » en reculant la date de fin de recensement de l'avis des agents ou en obligeant même les directions locales à les relancer pour participer.

Pour **FO DGFIP 13**, cela démontre bien le désarroi dans lequel est la DGFIP avec des agents ne croyant plus à ce genre de sondage, puisqu'ils ne sont pas écoutés et surtout entendus sur leurs réelles conditions de travail de plus en plus difficiles !

Dans son rapport, la direction locale ose à peine affirmer que le niveau de stress reste élevé en raison notamment de la charge de travail.

Nous rappelons simplement que les cotations d'évaluation de la quantité de stress liées au travail sont, à la DGFIP, au-dessus de la moyenne de la Fonction Publique d'État, et ce pour toutes les catégories.

Enfin, nous aurions bien aimé avoir les chiffres locaux **sur la rapidité du changement au sein de la DGFIP ou encore sur l'évolution globale de la DGFIP**.

Car lors du dernier observatoire interne, les chiffres nationaux étaient catastrophiques : 69 % des participants jugeaient ainsi que le rythme du changement à la DGFIP était trop rapide et 84 % des sondés pensaient que la DGFIP évoluait dans le mauvais sens.